

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 235

présenté par
M. Djebbari
-----**ARTICLE 2 QUINQUIES**

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« de voyageurs par chemin de fer »

les mots :

« ferroviaire de voyageurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.